# Mener une politique active de gestion des collections.
# Plan de collection Collections patrimoniales KBR

**Robert Nouwen**

»Die kulturelle Überlieferung in Bibliotheken, Archiven und Museen ist eine geistige Heimat für die Nation. Wir brauchen sie, auch und gerade wenn wir nach vorne schauen und unseren Weg in die Zukunft gehen wollen.«

Bundespräsident Horst Köhler am 24. Oktober 2007 in Weimar

**Version 2016-10-28**

**La KBR joue un rôle essentiel dans la conservation du patrimoine national au même titre que les autres Établissements scientifiques fédéraux. Sa collection doit refléter la richesse culturelle de la Belgique en ce qui concerne le patrimoine sur papier et l'histoire du livre, la représentation graphique et les « techniques d'imprimerie ». Afin d'obtenir une collection aussi complète que possible, la DO Collections patrimoniales mène une politique de collection active, qui se traduit par une approche systématique.**

**La gestion, la préservation, la conservation et la restauration du patrimoine qui lui est confié, constituent les missions principales de la KBR. Ces missions requièrent une connaissance approfondie des collections mais aussi des méthodes de traitement, de même qu'une politique de qualité où créativité et prévoyance jouent un rôle important. Cela signifie que la KBR va investir à la fois dans les missions d'acquisition, de conservation et de mission scientifique de l'institution, et dans la poursuite d'une valorisation respectueuse des collections existantes, tant au niveau bibliothèque que patrimoine.**

# Table des matières

Introduction ..... 4
La mission de la Bibliothèque royale de Belgique ..... 4
La mission de la Direction opérationnelle Collections patrimoniales ..... 5
“Mener une politique active de gestion des collections” ..... 5
Fondements éthiques ..... 6
1. La collection patrimoniale ..... 8
1.1. Description succincte de la collection ..... 8
1.2. Évaluation de la collection ..... 9
1.3. Évaluation de la valeur financière de la collection ..... 10
2. Développement des collections ..... 11
2.1. Développer les collections ..... 11
2.2. Restitution des œuvres d’art spoliées ..... 11
2.3. Aliénation des collections ..... 11
3. Encodage de la collection et documentation ..... 12
3.1. Gestion administrative des collections patrimoniales ..... 12
3.2. Encodage ..... 12
3.3. Documentation ..... 13
3.4. Numérisation ..... 13
4. Conserver et gérer ..... 14
4.1. Préservation ..... 14
Plan de préservation des collections ..... 14
Plan de sécurité et d’urgence ..... 15
L’installation de locaux de stockage provisoires / quarantaine / intervention ..... 15
4.2. Conservation ..... 15

4.3. Restauration ..... 15

5. L'utilisation des collections ..... 16

5.1. Recherche scientifique ..... 16

5.2. Présentation – activités éducatives ..... 17

5.3. Prêts ..... 17

Prêts à des organismes tiers ..... 17

Prêts en partenariat ..... 17

Dépôts ..... 17

5.4. Mobilité de la collection ..... 18

6. Priorités ..... 18

7. Bibliographie ..... 19

# Introduction

## La mission de la Bibliothèque royale de Belgique

La Bibliothèque royale de Belgique (KBR) remplit, au même titre que les autres Etablissements scientifiques fédéraux, un rôle essentiel dans la conservation du patrimoine national. Sa collection doit refléter la richesse culturelle de la Belgique en matière d'ouvrages imprimés sur papier. Les missions et domaines d'activités de la Bibliothèque royale ont été définis dans l'Arrêté royal du 8 avril 2002 modifiant l'Arrêté royal du 19 juin 1837 portant constitution de la Bibliothèque royale. Ces missions relatives aux collections patrimoniales et à la recherche scientifique qui s'y rapporte, sont décrites comme suit :

- gérer, conserver et compléter un patrimoine culturel important ;
- présenter et mettre en valeur pour le public d'un choix de ces collections ;
- collecter des données scientifiques et documentaires relatives aux collections et disciplines ;
- réaliser et diffuser des travaux scientifiques en relation avec les collections et les publications ;
- participer à des projets et rencontres scientifiques au niveau national et international;
- organiser des expositions temporaires ;
- être une "organisation de service public", remplir cette mission de service public en ce qui concerne les collections patrimoniales, par l'information sur les publications et les collections, l'organisation d'activités didactiques et l'aide aux chercheurs et aux étudiants ;

La Bibliothèque royale est à la fois une bibliothèque scientifique et une bibliothèque de conservation. Dans un rapport de gestion de 2005, Ludo Simons a tenté de définir le concept de bibliothèque de conservation :

- *« Une bibliothèque de conservation est une bibliothèque qui conserve (et complète éventuellement), gère, fait des descriptions bibliographiques et met à la disposition (dans une mesure plus ou moins grande) un patrimoine documentaire culturel et / ou scientifique important de publications écrites et imprimées (manuscrits, livres et périodiques), de publications numérisées et électroniques et de publications sur d'autres supports. Des bibliothèques avec un seul ou plusieurs types de documents mentionnés ici peuvent aussi être des bibliothèques de conservation. La fonction de*

> *conservation peut soit être la mission exclusive de la bibliothèque (bibliothèques de conservation au sens strict), soit une partie de la mission de la bibliothèque (des bibliothèques qui gèrent aussi une collection de conservation). On pourrait appeler ces dernières, des bibliothèques de conservation partielles ».*[1]

Dans le cadre de ses missions relatives aux collections patrimoniales, la Bibliothèque royale s'appuie – du moins pour une grande partie de son fonctionnement, et spécifiquement en ce qui concerne les collections patrimoniales – largement sur la définition de l'ICOM relative aux musées publics et aux institutions patrimoniales auxquelles appartiennent les bibliothèques patrimoniales.

## La mission de la Direction opérationnelle Collections patrimoniales

Dans ce contexte, la mission de la Direction opérationnelle, qui est responsable de la gestion et de la conservation des collections patrimoniales, se définit de la manière suivante :

> *La KBR est, en tant que bibliothèque de conservation scientifique, la gardienne du patrimoine imprimé / papier de la Belgique : dans une société en mutation rapide, la DO Collections patrimoniales souhaite préserver ce patrimoine pour l'avenir et y associer toutes les personnes qui forment ensemble la communauté culturelle & patrimoniale. Pour y parvenir, la DO Collections patrimoniales préconise la collaboration, l'enrichissement, le soin, la recherche et l'exposition.*

## "Mener une politique active de gestion des collections"

La Bibliothèque royale de Belgique vise à réaliser une combinaison réussie entre sa mission d'acquisition, de conservation et scientifique et la volonté d'ouvrir de manière respectueuse les collections patrimoniales existantes à un public plus large. La (poursuite de la) modernisation permanente basée sur la recherche scientifique en terme de meilleure gestion et conservation des collections patrimoniales existantes, est dès lors essentielle. Cela implique entre autres de développer et d'implémenter de façon scientifiques et systématiques des connaissances en matière de management des collections, d'introduire /de préciser des standards de management de collections, des plans d'action et des rapports de gestion, de développer des inventaires automatisés et des instruments de gestion de collection (technologie de l'information & thésaurus), etc.

Le plan de collection "Mener une politique active de gestion des collections" décrit la composition et la portée de la collection, les objectifs de gestion ainsi qu'un certain nombre

[1] L. Simons, 2005, Bewaarbibliotheken in Vlaanderen. Ideeën voor een beleid ter zake (Culturele Biografie Vlaanderen vzw), p. 4: http://www.faronet.be/files/pdf/pagina/bewaarbibliotheken_in_vlaanderen.pdf ; http://www.vlaamse-erfgoedbibliotheek.be/dossier/organisatie/bewaarbibliotheek.

de priorités spécifiques. Il donne un aperçu de la composition et de l'importance de la collection, de la philosophie de la gestion des collections, des priorités en ce qui concerne les plans concrets. Il soutient la conservation et la gestion des collections patrimoniales et fournit une réponse aux attentes sociétales (sociales, économiques, culturelles) dans le respect des valeurs patrimoniales fondamentales. Ce plan de collection doit soutenir la contribution constructive des collections patrimoniales au réseau sociétal, qui, à long terme, sera crucial pour le traitement durable et qualitatif des collections.

Le plan de collection "*Mener une politique active de gestion des collections* " s'inspire des directives fournies entre autres par les *standards et directives* de l'IFLA[2], le *Standard SPECTRUM* pour la gestion des collections dans les musées[3], l'*American Alliance of Museums Reference Guide* pour le développement d'une politique[4] et le *QMus* néerlandais. [5]

Voici les objectifs du plan de collection:

- Le plan de collection fournit aux collaborateurs de la KBR et à toutes les autres personnes concernées, des explications sur la collection, les plans de la KBR et la façon dont ils sont mis en œuvre ;
- Le plan de collection aide au positionnement de la KBR ;
- Le plan de collection est un outil d'aide au fonctionnement ;
- Le plan de collection formule les principales priorités d'une manière objective ;
- Le plan est destiné à un usage interne et externe. Les groupes-cibles sont : les collaborateurs, les emprunteurs, les donateurs, les artistes, les financiers/les instances octroyant des subsides et le public.

## Fondements éthiques

Ce plan de collection est basé sur des principes éthiques formulés, de manière générale, pour les bibliothèques, les musées et autres organisations patrimoniales et en particulier le

[2] http://www.ifla.org/node/8750
[3] http://www.collectionstrust.org.uk/collections-link/collections-management/spectrum. Pour la version néerlandaise, cf. http://www.faronet.be/e-documenten/spectrum-n-standaard-voor-collectiemanagement-musea-versie-10.
[4] *Developing a Collections management Policy,* 2012.
[5] QMUS Model procesanalyse collectiebeheer (http://qmus.nl/sites/default/files/101125%20DEF%20Qmus%20Model%20PA%20Collectiebeheer.pdf) & QMUS Model procedure collectiebeheer (http://qmus.nl/sites/default/files/101125%20DEF%20Qmus%20Model%20PRO%20Collectiebeheer.pdf)

Mener une politique active de gestion des collections.

*IFLA Code of Ethics for Librarians and other Information Workers*[6] et le *ICOM Code of Ethics for Museums*. [7] Ces codes décrivent les valeurs et les standards qui doivent permettre à la Bibliothèque royale de remplir sa mission sociétale. L'*American Library Association* a développé des standards en matière de pratiques éthiques pour les bibliothécaires qui conservent des manuscrits, des livres anciens et précieux et des collections spéciales : *Standards for Ethical Conduct for Rare Book, Manuscript, and Special Collections Librarians*.[8] En matière de conservation et de restauration, on utilise la charte *Code of Ethics and Guidelines for Practice*, établie par l'American Institute for Conservation (AIC)[9].

[6] Cf. le IFLA Code of Ethics for Librarians and other Information Workers: http://www.ifla.org/faife/professional-codes-of-ethics-for-librarians#iflacodeofethics.
En français: *www.**ifla**.org/files/assets/faife/**codes**ofethics/french**code**ofethicsfull.pdf*
Voir aussi le Code of Ethics of the American Library Association: http://www.ala.org/advocacy/proethics/codeofethics/codeethics.

[7] *icom.museum/fileadmin/user_upload/pdf/**Codes**/**code**_ethics2013_fr.pdf*

[8] American Library Association, Standards for Ethical Conduct for Rare Book, Manuscript, and Special Collections Librarians, with Guidelines for Institutional Practice in Support of the Standards, 2d edition, 1992 (http://www.ala.org/Template.cfm?Section=speccollections&template=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm&ContentID=8969). Voir aussi The British Library: http://www.bl.uk/aboutus/stratpolprog/collectioncare/preventive/

[9] http://www.conservation-us.org/about-us/core-documents/code-of-ethics-and-guidelines-for-practice/code-of-ethics-and-guidelines-for-practice#.VyDGIDCLSM8 & http://www.conservation-us.org/docs/default-source/governance/code-of-ethics-and-guidelines-for-practice.pdf. Voir aussi le Code éthique ICOM pour les Musées, Art. 2.24.

# 1. La collection patrimoniale

## 1.1. Description succincte de la collection

Les collections patrimoniales de la KBR sont d'une importance culturelle primordiale dans une perspective internationale [10]: sept cabinets et une bibliothèque exceptionnelle conservent 7.000.000 de volumes et documents sur près de 150 kilomètres de rayonnages, ce qui revient, en chiffres, à 6.000.000 livres ; 21.500 périodiques ; 150.000 cartes ; 32.000 manuscrits ; 300.000 imprimés anciens ; 700.000 estampes ; 200.000 monnaies et médailles ; 9.200 microfilms ; 50.000 disques vinyle… Les collections privilégient la production belge en matière de livres et les imprimés qui, d'une manière ou d'une autre, se rapportent à la Belgique et à son histoire, mais aussi aux dates-clés de l'histoire du livre imprimé et de la pensée humaine. On distingue à ce niveau la collection de livres « spéciale » et la collection de livres « générale ».

L'histoire du livre, la représentation graphique et le développement des techniques d'impression forment à la fois le noyau et la cohérence de cette collection patrimoniale. Le patrimoine confié à la KBR avait dès le départ une vocation de diffusion via la reproduction. La cohérence des collections provient du fait qu'elle rassemble des œuvres destinées à la publication et la diffusion et non pas des œuvres d'art en principe uniques. (1) Les manuscrits, soit les livres les plus anciens, étaient copiés de manière « artisanale » par des copistes qui exécutaient des miniatures souvent splendides. Vu le caractère élitiste de ces ouvrages, on est souvent en présence de petites merveilles. (2) L'impression tabellaire est une autre méthode pour reproduire les livres. Chaque page individuelle était gravée dans une planche de bois. Les bois étaient généralement utilisés une seule fois ou à plusieurs reprises. Cette technique d'impression laborieuse et onéreuse, relativement peu répandue en Europe au XIII$^{e}$ siècle, peut néanmoins être considérée comme le précurseur de l'imprimerie qui s'est développée au XV$^{e}$ siècle. L'invention de l'imprimerie vers 1450 par Gutenberg signe finalement l'apparition du livre « moderne ». Les premiers imprimés, d'avant 1501 sont appelés incunables. Un des incunables les plus connus est la Bible de Gutenberg de 1453. L'imprimerie s'est vite répandue et s'est progressivement perfectionnée. À Anvers parut en 1605 le premier journal bimensuel : Nieuwe Tijdinghen, suivi, en 1649, par le premier journal bruxellois, le Courier (sic) véritable des Pays-Bas. Les journaux politiques prennent leur envol après 1830. (3) Entre-temps, diverses techniques pour graver des estampes et des cartes s'étaient développées, soit pour illustrer des textes, soit comme œuvres d'art individuelles, soit pour permettre une diffusion plus large

[10] P. Delsaerdt, J-.M. Duvosquel, L. Simons & C. Sorgeloos, 2005 ; B. Op de Beeck, 2011, 136-137.
L'accroissement des collections est décrit dans : Bibliothèque royale, 1975; Bibliothèque royale, 1979 ainsi que dans les rapports annuels successifs.

d'œuvres d'art individuelles ou de plans. De telles estampes ou cartes étaient souvent réalisées sur base d'avant-projets. Jusqu'à ce jour, les livres, journaux, estampes et cartes continuent à jouer un rôle important. (4) Les monnaies et médailles occupent une place à part dans les collections de la KBR. Elles sont frappées dans différents métaux, existent souvent en grande quantité, les monnaies notamment comme moyen de paiement. Mais, comme les médailles, elles étaient aussi une forme importante de communication (politique). (5) Si en musique, les principaux supports sont des partitions, manuscrites ou imprimées, les cartes perforées, les disques vinyle et autres CD sont aussi des supports/diffuseurs de compositions.

## 1.2. Évaluation de la collection

Une des collections les plus prestigieuses de la KBR est indubitablement l'ensemble de 270 manuscrits de la Librairie de Bourgogne qui est d'une certaine manière à l'origine de la Bibliothèque royale. Tout aussi splendides sont les 3.000 incunables précieux, les éditions originales et les volumes rares de la section des Imprimés anciens et précieux ou les dessins, gravures, eaux-fortes, gravures sur bois, etc. représentant les diverses écoles nationales du XV$^{e}$ siècle à nos jours. L'œuvre gravé presque complète de Pieter Bruegel, Hiëronymus (Jérôme) Cock, Rembrandt, Pieter (Pierre) Paul Rubens, Jacob Van Dyck, mais aussi de James Ensor, Léon Spilliaert et Rik Wouters en sont quelques exemples. La Chalcographie constitue une composante importante du Cabinet des Estampes, notamment grâce à la conservation d'une magnifique collection de blocs de bois et de planches gravés. Les quelque 200.000 cartes, plans, atlas, livres et globes de la section des Cartes et Plans contiennent de véritables joyaux comme l'Atlas des villes de Jacob (Jacques) van Deventer, la Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens (1771-1778) et la carte topographique de Philippe Vandermaelen (1795-1869). La plupart de ces documents concernent la Belgique, mais certains se rapportent par exemple aussi à l'ancienne colonie du Congo. Le Cabinet des Monnaies et Médailles conserve des monnaies, médailles, billets de banque, décorations, jetons, poids monétaires, petits plombs, insignes..., soit au total, plus de 200.000 pièces. Outre les collections spécifiquement nationales, la collection renferme de riches séries de monnaies grecques, romaines et gallo-romaines, comme le fameux Fonds Lucien de Hirsch. La Section de la Musique bénéficie d'une renommée internationale entre autres grâce au Fonds François-Joseph Fétis, qui contient des partitions et des compositions manuscrites d'une valeur inestimable. La collection de journaux surpasse les autres collections similaires en Belgique, tant par sa diversité que par sa quantité, et joue un rôle de premier ordre dans les développements actuels de l'historiographie contemporaine.

Cet aperçu, quoique très incomplet, montre que les collections patrimoniales de la KBR ne sont pas des collections isolées, mais qu'elles sont fondamentalement ancrées dans l'histoire de la Belgique et dans le tissu social de notre pays. Elles sont d'une importance culturelle exceptionnelle et ce, dans une perspective mondiale. Les différentes collections

patrimoniales font partie d'un réseau plus large, interne et externe. Cela implique qu'elles ne peuvent être gérées comme des entités distinctes et qu'il est nécessaire que la gestion des collections soit basée sur une vision et sur un plan de gestion largement soutenus.

## 1.3. Évaluation de la valeur financière de la collection

Dans cette perspective, l'évaluation du patrimoine conservé par la Bibliothèque royale de Belgique, fait l'objet d'une attention toute particulière. Elle consiste à formuler des avis argumentés et vérifiables concernant la valeur d'un livre, un objet ou une (partie de) collection, à l'aide d'une série de questions, sur base de critères préétablis et prédéfinis, dans un cadre de référence adéquat et pour certaines personnes concernées. L'évaluation peut servir de base à une politique de collection et aider à fixer des priorités. Elle aide à comparer la valeur des documents et objets individuels ainsi que celle des collections existantes, à prendre des décisions concernant les mesures à prendre et à négocier d'une manière plus objective les intérêts divergents. L'évaluation de la collection dans son ensemble et des pièces individuelles se concentre en principe autant sur la valeur culturelle et historique que sur la valeur financière et s'effectue en fonction de :

- la détermination des priorités en matière d'acquisition et/ou d'aliénation ;
- la détermination des priorités en matière de conservation et/ou de restauration ;
- la détermination de la valeur d'assurance ;
- la valeur comptable de la collection.

Compte tenu de la taille de la collection, deux pistes sont suivies en priorité.

D'une part, nous établissons, au niveau de la bibliothèque, une liste concrète des pièces de collection, que l'on peut définir comme des pièces maîtresses. Il s'agit plus spécialement de biens culturels rares et précieux qui, en raison de leur intérêt archéologique, historique, culturel, artistique ou scientifique, doivent être traités avec le plus grand soin. Une première initiative en ce sens a été prise par l'institution grâce à la publication de l'ouvrage "*Cent trésors de la Bibliothèque royale de Belgique*".

Nous accordons aussi de l'importance à la détermination de la valeur comptable de la collection de l'institution. La Bibliothèque royale a l'obligation de déterminer une valeur comptable pour son patrimoine historique et culturel. La loi du 22 mai 2003 portant organisation de la comptabilité de l'État fédéral, entrée en vigueur le 1er janvier 2012[11], a réitéré et renforcé cette obligation, qui doit être réévaluée chaque année.

[11] http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2003052241&table_name=loi

# 2. Développement des collections

## 2.1. Développer les collections

La Bibliothèque royale de Belgique à la mission, sur base de l'AR du 8 avril 2002, de collecter toutes les formes d'imprimés :

- d'auteurs belges parus en Belgique
- d'auteurs belges publiés à l'étranger
- d'auteurs étrangers qui ont des liens avec la Belgique.

Cela concerne, outre les livres et les manuscrits, les cartes & les plan, les dessins & les estampes, les monnaies & les médailles, les enregistrements de musique, etc. Augmenter notre patrimoine historique se fait par des achats ciblés, l'acceptation de dons et de legs, et par le dépôt.

Compte tenu des moyens publics limités et des prix sur le marché international, l'institution mène une politique d'acquisitions rationnelle en matière de collections patrimoniales où l'offre sera évaluée sur des critères de qualité, l'état matériel et/ou l'exhaustivité et son apport à la *mission essentielle* de l'institution. Chaque nouveau document doit renforcer la collection existante dans ses fondements en tenant compte en premier lieu des lacunes structurelles présentes dans la collection.

En ce qui concerne les dons et les legs, la Bibliothèque royale examine toutes les propositions. Dans la pratique toutefois, seuls sont acceptés les dons en conformités avec la mission essentielle de la Bibliothèque royale et qui contribuent efficacement à enrichir et à compléter les collections existantes ou dont le bon état matériel et/ou l'exhaustivité contribuent activement à la protection du patrimoine et l'assurance de communiquer ceux-ci au public dans les meilleures conditions.

## 2.2. Restitution des œuvres d'art spoliées

La restitution des œuvres d'art spoliées ne peut être envisagée qu'après une demande motivée du propriétaire légitime et après une étude scientifique approfondie de l'histoire du document/objet qui prouve de manière incontestable la légitimité de la demande.

## 2.3. Aliénation des collections

La Bibliothèque royale de Belgique est une bibliothèque de conservation. Elle ne se défait donc pas des collections qui ont intégré l'institution.

Cela n'empêche pas qu'en période d'économies budgétaires, mais aussi d'accès globalisé aux catalogues des bibliothèques au niveau international, on puisse réévaluer les missions de la KBR comme bibliothèque de conservation.

# 3. Encodage de la collection et documentation

## 3.1. Gestion administrative des collections patrimoniales

La gestion administrative des collections patrimoniales de la Bibliothèque royale de Belgique est un objectif stratégique prioritaire.

Le développement de la gestion et de la conservation des collections patrimoniales de la Bibliothèque royale de Belgique est basé sur les standards et directives de l'IFLA, le standard Spectrum pour les musées et le modèle d'analyse de processus et de procédure de gestion de collection QMUS. Ces directives servent à appuyer le développement de procédures au sein de la Bibliothèque royale de Belgique.

Plusieurs axes sont privilégiés : le développement de bonnes pratiques via l'implémentation de procédures standards concernant la gestion des collections, le cadastre des inventaires existants, le marquage des collections, le développement d'un inventaire automatisé, un récolement structurel et l'élaboration de dossiers de collection.

## 3.2. Encodage

Pour l'encodage de ses collections, la Bibliothèque royale de Belgique utilise le système d'information de collection KBR-VUBIS. Quelques parties restreintes de ses collections sont enregistrées uniquement dans des livres d'inventaire et dans un système sur fiches. L'encodage s'effectue selon les standards internationaux.

Pour chaque livre, document ou objet des collections patrimoniales, on établit au moins les données suivantes :

- la cote ou le numéro d'inventaire ;
- l'auteur ;
- le titre ;
- une brève description physique ;
- une référence au mode d'acquisition, la date et le propriétaire auprès duquel l'objet a été acquis (si ce n'est plus vérifiable, cela doit tout de même être indiqué. Le public n'a pas accès à ces données.) ;
- des références aux informations liées au lieu de conservation ;
- des références aux illustrations disponibles.

La cote ou le numéro d'inventaire est apposé de manière lisible sur tous les livres, documents et objets. Des directives précises veillent à ce que tous ces documents ne subissent aucun dommage.

Mener une politique active de gestion des collections.

## 3.3. Documentation

En ce qui concerne la documentation des collections, la Bibliothèque royale de Belgique ajoute des informations aux données de base, dans le système d'information VUBIS de la KBR.
Cette information comprend les données suivantes :

- la référence aux documents d'acquisition ;
- la référence aux publications scientifiques ;
- la référence aux expositions ;
- la référence aux rapports de condition et aux rapports de restauration.

Outre ces informations, la Bibliothèque royale de Belgique conserve les dossiers des collections qui ont trait à l'acquisition, la conservation et la restauration des collections ainsi que les prêts aux expositions. Ces dossiers sont actuellement conservés dans les différentes sections, mais ils seront à l'avenir réunis dans des archives centralisées.

## 3.4. Numérisation

Divers programmes de numérisation sont en cours en ce qui concerne les collections de la Bibliothèque royale de Belgique. Ces programmes sont exécutés et/ou coordonnés par le service Digit de la KBR. Les trois pistes suivantes sont suivies :

1. Les priorités sont déterminées sur base d'arguments relatifs à la préservation et la conservation. Certaines sortes de papier ne sont pas durables. Le papier fabriqué à partir de pâte à papier, depuis le milieu du XIX$^{e}$ siècle, contient beaucoup de lignine et est très friable. Il s'acidifie rapidement, s'effrite et finit par se désagréger.

La numérisation permet de conserver les documents originaux et de les consulter sans les manipuler. À la Bibliothèque royale de Belgique, les journaux font l'objet de soins particuliers. La numérisation de ce patrimoine constitue une priorité. Elle permet de conserver le contenu et l'image des documents concernés une fois que la dégradation s'est transformée en autodestruction irrémédiable.

2. Les priorités sont déterminées sur base d'arguments scientifiques et dans l'intérêt du public. La numérisation des collections permet de rendre disponibles aux chercheurs et aux lecteurs les documents les plus précieux, sous forme numérique, sans devoir craindre leur détérioration. La numérisation de la Librairie des Ducs de Bourgogne constitue une priorité. Divers projets permettent ainsi de mener des recherches dans le cadre de doctorats et d'expositions numériques : Cartesius (cartes et plans)[12], Alvinus (dessins et estampes), le

[12] https://www.cartesius.be/CartesiusPortal/

projet Magister dixit (notes de cours d'université)[13], IDEM Alamire Foundation (manuscrits musicaux).[14]

3. La numérisation du patrimoine ne peut jamais constituer une alternative à une conservation physique !

# 4. Conserver et gérer

L'institution, dans son ensemble, est consciente de sa mission cruciale de conservation du patrimoine important qu'elle gère. Traiter ses collections avec les plus grands soins est une préoccupation majeure. Des efforts permanents sont en effet déployés en matière de préservation, de conservation et de restauration.

Le point de départ fondamental pour une politique de préservation, de conservation et de restauration est la **prévention**. C'est le fil conducteur pour tous les collaborateurs d'une bibliothèque. En 1990, le groupe de travail Préservation, Conservation et Restauration de la section archives de la Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezen a tenté d'établir une série de directives éthiques destinées à constituer les conditions de base pour une gestion de qualité. Aujourd'hui, soit 25 ans plus tard, ces directives sont toujours d'application. La préservation, la conservation et la restauration ne se limitent pas au **contenu** du livre ou du document, elles tiennent aussi compte de leur **spécificité visuelle et tactile**. Le livre n'est pas uniquement du texte, il y a aussi la forme.

Les différentes sections gèrent leurs collections dans leurs propres dépôts. Une politique de préservation, de conservation et de restauration transversale est mise en œuvre dans les différentes sections patrimoniales. Cette politique est coordonnée par l'Unité gestion patrimoniale qui comprend un atelier de restauration centralisé. Dans cet atelier, des manuscrits, des livres et des estampes sont principalement traités en fonction de leur conservation et des travaux de restauration sont mis en œuvre.

## 4.1. Préservation

La préservation se définit comme un ensemble de traitements et de procédures visant à conserver les collections patrimoniales dans des conditions optimales. On y tient compte, en particulier, de l'environnement dans lequel se trouvent les collections, que ce soit des dépôts ou des espaces d'exposition. Les points d'attention prioritaires sont l'hygiène, la lutte contre les nuisibles et la surveillance régulière des conditions climatiques.

### Plan de préservation des collections

[13] http://lectio.ghum.kuleuven.be/lectio/magister-dixit-project
[14] http://idemdatabase.org/

Un programme de préservation général et centralisé a été établi au niveau de la bibliothèque. Ce plan accorde une attention particulière aux conditions de conservation de la collection. Ses priorités concernent les aspects environnementaux des collections, l'état sanitaire des dépôts, la manipulation quotidienne des collections, etc. Une attention particulière est portée à l'entreposage, aux conditions climatiques, à la qualité de l'air, à la lumière, à la lutte contre les nuisibles et à l'exposition.

### Plan de sécurité et d'urgence

Le plan de sécurité et d'urgence vise en premier lieu la problématique des vols, incendies, dégâts des eaux et risques d'inondation, etc. Une attention particulière est accordée à la surveillance des collections menacées et à l'enregistrement structurel des incidents. Un aide-mémoire calamités a été écrit pour la Bibliothèque royale sous forme de carnet qui reprend toutes les formes de calamités. À partir des risques constatés, des solutions et des mesures sont proposées afin d'éviter au maximum les calamités, qu'elles soient graves ou moins graves. Certaines solutions et mesures à prendre sont décrites dans des feuilles de route.

### L'installation de locaux de stockage provisoires / quarantaine / intervention

La politique de prévention de la Bibliothèque royale est soutenue par la présence d'un local de quarantaine bien équipé. Les matériaux d'intervention en cas de calamités graves sont entreposés dans des locaux stratégiques afin de pouvoir démarrer efficacement des opérations de sauvetage dans l'attente de traitements plus complexes à l'extérieur de la Bibliothèque.

## 4.2. Conservation

La conservation se définit comme l'ensemble des traitements et procédures qui visent à consolider l'état des objets individuels, à prévenir les dégradations futures et/ou à combattre activement les dégradations constatées. L'état et l'utilisation de la collection, de même que les facteurs environnementaux déterminent en grande partie les mesures à prendre.

L'un des problèmes essentiels qui se posent est celui de l'étendue de la collection. Aussi, nous allons établir dans un plan de politique de conservation, les directives et objectifs stratégiques d'une politique de conservation des collections, où la prévention et la recherche scientifique seront les notions-clés. Des échantillons sont utilisés comme outils de gestion de collection dans l'élaboration d'un atlas des dommages. Un "standard" interne est prévu, contenant toutes les consignes relatives aux traitements à effectuer.

## 4.3. Restauration

La restauration se définit comme l'ensemble de traitements et de procédures visant à rétablir le mieux possible un état prédéfini d'objets individuels. L'état et l'utilisation de la

collection, de même que les facteurs environnementaux déterminent en grande partie les interventions à effectuer.

Voici les priorités actuelles :

1. Priorité est donnée aux manuscrits, livres et documents mis à disposition dans le cadre d'une exposition.
2. Chaque restauration est précédée d'une étude approfondie des manuscrits, livres et autres documents concernés. Cette étude est reprise dans un rapport.
3. Il est fait appel à un comité scientifique externe pour la restauration de pièces de collection exceptionnelles.

# 5. L'utilisation des collections

## 5.1. Recherche scientifique

La qualité d'une bibliothèque patrimoniale est déterminée par la qualité de sa collection, tant du point de vue de sa cohérence que de son état de conservation. La recherche scientifique constitue dès lors une composante essentielle de la Bibliothèque royale comme Établissement scientifique fédéral. Elle porte sur le développement des connaissances relatives à la collection ainsi qu'à son acquisition, sa gestion et sa conservation.

Parallèlement, la Bibliothèque royale de Belgique ne perd pas de vue son ancrage sociétal, dans la recherche scientifique. La valorisation scientifique de ses collections est un des fondements du fonctionnement de la Bibliothèque royale. Cette valorisation est réalisée en premier lieu par la mise à disposition des collections dans les salles de lecture et sur des plates-formes numériques en vue de la recherche scientifique et la publication de la recherche scientifique. Dans le même temps, la recherche scientifique est aussi inscrite dans un fonctionnement plus large, orienté public.

## 5.2. Présentation – activités éducatives

La valorisation des collections via des expositions et des activités éducatives soutient le développement d'une éducation à la culture, autrement dit, toute forme d'éducation intentionnelle qui vise une attitude consciente à l'égard de la culture et du patrimoine. Cette éducation à la culture vise aussi bien les enfants et les jeunes que les adultes. Elle est axée sur le développement personnel et social, la prise de conscience et l'acquisition de la compétence et de la volonté de participer à la culture et d'en bénéficier. En même temps que l'apprentissage culturel, la participation culturelle, la production culturelle, la diffusion culturelle et la médiation culturelle, elle fait partie d'un processus créatif, d'un large ensemble d'initiatives qui permettent au citoyen – grâce à l'acquisition de compétences et de formations culturelles – de participer à la culture et au patrimoine, et d'en bénéficier. Au niveau de la société, cet aspect est plus que jamais crucial, car il comporte une dimension démocratique et interculturelle forte.

## 5.3. Prêts

Par le biais d'expositions, les institutions patrimoniales et donc aussi les bibliothèques patrimoniales jouent un rôle vital dans la diffusion des connaissances et la valorisation d'un riche patrimoine culturel. La Bibliothèque royale a la volonté de mettre les collections à la disposition de tiers, de manière active :

### Prêts à des organismes tiers

Pour les prêts à des organismes tiers, nous nous basons sur des conditions objectivées auxquelles les emprunteurs doivent satisfaire. Elles concernent entre autres la dimension internationale ou nationale du projet, son caractère scientifique et rigoureux, son intérêt pour la société, etc. Il est aussi tenu compte du caractère spécifique de chaque collection séparément. L'objectif est de positionner les collections de la Bibliothèque royale le plus largement possible tant au niveau national qu'international.

### Prêts en partenariat

La Bibliothèque royale effectue aussi des prêts en partenariat dans le cadre d'une stratégie réfléchie en matière de rayonnement, d'élaboration de réseaux, de promotion du patrimoine, de conservation et de restauration d'œuvres d'art, de collaboration avec les régions et les communautés.

### Dépôts

Les conditions et procédures générales en matière de prêts sont d'application pour les dépôts. Ils sont renouvelables tous les cinq ans. Le Service Gestion de Collection tient à jour un inventaire des mises en dépôt.

Mener une politique active de gestion des collections.

### 5.4. Mobilité de la collection

La mobilité de la collection constitue une part essentielle de la gestion du patrimoine de la Bibliothèque royale. Elle concerne l'utilisation interne des collections, les objets entrants et sortants entre autres à l'occasion de restaurations externes, les prêts entrants et sortants, les mises en dépôt, etc. Afin de faciliter toutes ces formes de mobilité de la collection, l'institution met l'accent sur une pratique d'enregistrement numérique de qualité et a élaboré les documents-cadres nécessaires, basés sur les standards internationaux.

## 6. Priorités

Pour la législature 2016-2019, les priorités suivantes ont été déterminées par le Gouvernement :

- Accélération de l'inventaire
- Établissement d'une liste de chefs-d'œuvre
- Développement d'une politique d'acquisition ciblée : le plan d'acquisition
- Développement d'une politique d'aliénation

L'institution a fixé, en outre, les priorités suivantes :

- L'élaboration d'un plan de préservation
- L'élaboration d'un plan de conservation et de restauration
- La rédaction d'un manuel interne pour le management des collections patrimoniales et le développement de bonnes pratiques
- Dossiers de collection
- Un cadastre des inventaires existants
- Un inventaire automatisé
- Plan de sécurité et plan d'urgence

# 7. Bibliographie


- Edward P. Adcock, with the assistance of Marie-Thérèse Varlamoff and Virginie Kremp, s.d., IFLA Principles for the Care and Handling of Library Materual (http://www.ifla.org/files/assets/pac/ipi/ipi1-en.pdf)
- G. Anderson, 2012², Reinventing the Museum. The Evolving Conversation of the Paradigm Shift, Lanham, …, Plymouth (2004, Reinventing the Museum. Historical and Contemporary Perspectives on the paradigm Shift, Walnut Creek).
- B. Bousmanne, Tania Van Hemelryck & Céline Van Hoorebeeck (éd.), 2000 e.s. La librairie des ducs de Bourgogne. Manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique, Koninklijke Bibliotheek van België, Bruxelles – Brepols, Turnhout
- British Library Vision 2020, 2010 (www.bl.uk/2020vision).
- Calamiteitenwijzer, Instituut Collectie Nederland (ICN), Amsterdam. 2de herziene versie 2002
- S. Capiau, P. Delsaerdt, D. Coppoolse &Lieve Watteeuw, 2012, De wet van de remmende achterstand. Preservering, conservering, ontsluiting en digitalisering in Vlaamse erfgoedbibliotheken (Armarium. Publicaties voor erfgoedbibliotheken, 3), Vlaamse Erfgoedbibliotheek, Antwerpen (http://www.vlaamse-erfgoedbibliotheek.be/sites/default/files/bron/2544/capiau-wet-remmende-achterstand-2012.pdf
- Collectiemanagement in de praktijk. Het belang van registratie voor het informatiebeheer van uw collectie, Antwerpen 2007. À télécharger via www.faronet.be.
- F. de Callataÿ, 2013, Lucien de Hirsch numismate, et le fonds sequester Eduard Balser (Archives générales du Royaume), dans : In Monte Artium, 6, 4-40.
- M. de Valk (red.), 2014, Schadeatlas bibliotheken. Hulpmiddel bij het uitvoeren van een schade-inventarisatie, Vlaamse Erfgoedbibliotheek / Armarium. Publicaties voor erfgoedbibliotheken, 4.
- *Developing a Collections management Policy,* 2012, American Alliance of Museums.

- Die Erhaltung des schriftlichen Kulturguts in Archiven und Bibliotheken in Deutschland Bundesweite Handlungsempfehlungen für die Beauftragte der Bundesregierung für Kultur und Medien und die Kultusministerkonferenz, Vorgelegt von der Koordinierungsstelle für die Erhaltung des schriftlichen Kulturguts (KEK), angesiedelt an der Staatsbibliothek zu Berlin – Preußischer Kulturbesitz, Berlin 2015: http://kek-spk.de/fileadmin/user_upload/pdf_Downloads/KEK_Bundesweite_Handlungsempfehlungen.pdf
- R. De Herdt & P. Viaene (red.), 1990, *Rijkdom bedreigd*, Gemeentekrediet, Brussel.
- P. Delsaerdt, J.-M. Duvosquel, L. Simons & C. Sorgeloos, 2005, Cent trésors de la Bibliothèque royale de Belgique, Antwerpen – Bruxelles.
- Deltaplan voor het Cultuurbehoud: Onderdeel: Plan van aanpak achterstanden musea, archieven, monumentenzorg, archeologie, Rijswijk, 1990.
- Developing a Collections Management Policy, 2012, American Alliance of Museums.
- W. de Vos, 2001, Koninklijke Bibliotheek Brussel: 'Stuntelen is beter dan stilstaan' (verslag van de lezing door R. de Nijs), in: Informatie Professional, 5-11, 28-31.
- Direct Care of Collections: Ethics, Guidelines and Recommendations, 2016, American Alliance of Museums (http://www.aam-us.org/docs/default-source/default-document-library/direct-care-of-collections-ethics-guidelines-and-recommendations-pdf.pdf?sfvrsn=8)
- Doen en laten. Vuistregels voor het omgaan met museale voorwerpen, InstituutCollectie Nederland (ICN), Amsterdam. 2de herziene druk 2002 (disponible en anglais)
- Draaiboek beleidsplanning voor musea. Handleiding tot het vermijden van uitschuivers, Culturele Biografie Vlaanderen (nu FARO), Antwerpen 2007. À télécharger via www.faronet.be.
- B. Drechsler (red.), 2009, De techniek van het waarderen. Werkconferentie 18-11-2009.
- Elementen voor een beleidsplan voor een museum, Instituut Collectie Nederland (ICN), Stichting Landelijk Contact van Museumconsulenten (LCM), Nederlandse Museumvereniging (NMV), Amsterdam 1999

- Erfgoedinspectie 2006, Beheer Rijkscollectie 2000-2005. Verslag van bevindingen. Collecties.
- Erfgoedinspectie 2009, Een uitgelezen bezit. Boeken in rijksmusea.
- European Preventive Conservation Strategy Project. A Project Report, ICCROM, 2001.
- Gedragslijn voor museale beroepsethiek, Nederlandse Museumvereniging (NMV), ICOM Nederland, Amsterdam 1991. 2de herziene druk 1999
- Handleiding voor het maken van een calamiteitenplan, Ton Cremers, Marja Peek. 2003 Instituut Collectie Nederland. Amsterdam. 2de druk 2007
- C. Henckens & A. Milkers, 2010, *Werken met Spectrum. De ervaringen van enkele pilotmusea in Brugge en Antwerpen*, in *Museumpeil*, najaar 34, 13-15.
- Rapport annuel de la Bibliothèque royale de Belgique. Année 2005, Bruxelles, 2006
- Rapport annuel de la Bibliothèque royale de Belgique. Année 2006, Bruxelles, 2007
- Rapport annuel de la Bibliothèque royale de Belgique. Année 2007, Bruxelles, 2008
- Rapport annuel de la Bibliothèque royale de Belgique. Année 2008, Bruxelles, 2009
- Rapport annuel de la Bibliothèque royale de Belgique. Année 2009, Bruxelles, 2010
- Rapport annuel de la Bibliothèque royale de Belgique. Année 2010, Bruxelles, 2011
- Rapport annuel de la Bibliothèque royale de Belgique. Année 2011-2012, Bruxelles, 2013
- P. Johnson, 2009, *Introduction to Collection Management and Development*". *Fundamentals of Collection Development and Management* (2 ed.). Chicago.
- Bibliothèque royale, 1975 = Bibliothèque royale. Cinq années d'acquisitions 1969-1973, Bruxelles.
- Bibliothèque royale, 1979 = Bibliothèque royale. Cinq années d'acquisitions 1974-1978, Bruxelles.
- Koninklijk Belgisch Instituut voor Natuurwetenschappen. Reglement van de collecties, Brussel, Versie 1_2010.
- Leidraad voor het afstoten van museale objecten, Museumwijzer 2, Instituut Collectie Nederland, Amsterdam 2000. 2de herziene druk 2006
- Cl. Lemaire & M. Debae, 1969, *Esquisse d'une histoire de la Bibliothèque Royale*, in: Bibliothèque royale. Mémorial 1559-1969, Bruxelles, 3-82.

- D. Leyman & H. Cottyn, 2010, *Makelaars in manuscripten: de prijzenfolie rond het schrijverspapier*, in: *De bloemen. Literatuur en engagement* (consultable via http://www.dwb.be/content/makelaars-manuscripten-de-prijzenfolie-rond-het-schrijverspapier).
- Tessa Luger & Josefine Leistra (red.), 2008³, Handreiking voor het schrijven van een collectieplan, Instituut Collectie Nederland/Stichting LCM, Amsterdam
- T. Luger, 2014, Doe alleen wat daadwerkelijk nodig is. Praktisch advies bij de waardering van collecties, in: Museumpeil, 41, 2014, 4-5.
- Livre blanc "Qu'est-ce qui fait la valeur des bibliothèques ?" – Février 2016, AFNOR/CN46-8 Qualité - Statistiques et évaluation des résultats: http://portailgroupe.afnor.fr/public_espacenormalisation/AFNORCN46-8/Livre%20Blanc%20fev2016.pdf.
- F. Mairesse, 2000b, Musea als ontwikkelingspool, (De Kunstberg), Brussel.
- M.C. Malaro, 2012, Deaccessioning. The American Perspective, in: G. Anderson, 2012², 78 e.v.
- *Managing Cultural World Heritage*, (World Heritage Resource Manual), UNESCO/ICCROM/ICOMOS/IUCN, Paris, 2013.
- Museumcollecties: een (on)deelbare eenheid? Zin en vormgeving van een museaal selectie- en afstotingsbeleid. Handelingen van de Studiedag te Gent 27 november 2000, Stroobants, A. (red.), (Vlaamse Museumvereniging, 8), Antwerpen 2000
- Bart Op de Beek, *Erfgoedbibliotheken, lezing van 8 juli 2011*, gepubliceerd in Cahier.
- H. PENNOCK, 2013, Veiligheidszorg in musea geprofessionaliseerd – maar zijn we klaar?, in: Museumpeil, 39, 10-11.
- Susan Raikes, 1996, *Is Collection Management an "Art" or a "Science"?* in: Journal of Conservation and Museum Studies. 1, 16–20. DOI: http://doi.org/10.5334/jcms.1964
- Jenn Riley, 2009-2010, *Glossary of Metadata Standards*, Indiana University Libraries.
- L. Simons, 2005, Bewaarbibliotheken in Vlaanderen. Ideeën voor een beleid ter zake (Culturele Biografie Vlaanderen vzw)
- L. Simons, 2006, *Over koninklijke en andere Bibliotheken: Het boek als erfgoed in de 21ste Eeuw*, Amsterdam.
- L. Smets & H. Feys, 2011, *Collectiemobiliteit. Vlaanderen beweegt*, in: faro, 4-1, p. 46-54

- C. Sorgeloos, 2013, *La Réserve précieuse de la Bibliothèque royale de Belgique*, in: *Archives et bibliothèques de Belgique*, 84, 1-4, 191-207.
- SPECTRUM-N, 2008, *Standaard voor collectiemanagement in musea*, Versie 1.0 Eindredactie: Gemmeke van Kempen (http://www.faronet.be/e-documenten/spectrum-n-standaard-voor-collectiemanagement-musea-versie-10). (traduit de SPECTRUM: the UK Museum Collections Management Standard Version 4.0., 2011, édité par Collections Trust (http://www.collectionstrust.org.uk).
- E. Van Herck, 2006, *Tentoonstellen en bruiklenen, niet zonder enig risico*, in: *Behoud & beheer – Berichten 2006. Collectiebeleid, Musea, Bewaarbibliotheken en Erfgoed stad Antwerpen*, 6, 21-23.
- P. van Mensch (ed.), 1989, *Professionalising the Muses. The Museum Profession in Motion*, Amsterdam.
- P. van Mensch, 1989, *Museology as a scientific basis for the museum profession*, in: P. van Mensch (ed.), 1989, 85-95
- P. van Mensch, 1992, *Towards a methodology of museology*, PhD thesis, University of Zagreb (http://www.muuseum.ee/et/erialane_areng/museoloogiaalane_ki/ingliskeelne_kirjand/p_van_mensch_towar/)
- C. van Rappard, 2014, *Waarden aan de onderkant van museumcollecties*, in: *Museumleven*, 41, 6-7.
- Tine Verhaert, Anna Geukens, ... [et al.], 2004, Draaiboek beleidsplanning voor musea: handleiding tot het vermijden van , Culturele Biografie Vlaanderen (http://www.faronet.be/files/pdf/pagina/beleidsplanning_voor_musea.pdf)
- Anne Versloot, 2013, *Op de museale weegschaal. Collectiewaardering in zes stappen*, Amersfoort.
- H.D.L. Vervliet, 1990, *Verslag over opdrachten en werking van de Koninklijke Bibliotheek Albert I*. S.l.
- Voor de eeuwigheid?: Over collectiebeleid in Nederland. Samenstelling en redactie: Hermans, Richard, Wim Hupperetz, Gitta Luiten et.al. Rotterdam. NAi Uitgevers. 2008 (Gezamenlijke uitgave Mondriaan Stichting en Erfgoed Nederland.)

- ZUKUNFT BEWAHREN. Eine Denkschrift der Allianz zur Erhaltung des schriftlichen Kulturguts, Berlin, 2009: http://www.allianz-kulturgut.de/fileadmin/user_upload/Allianz_Kulturgut/dokumente/2009_Allianz_Denkschrift_gedruckt.pdf